

INSTRUCTIONS POUR LE CLIENT DE VIA RAIL

DEMANDE DE VOYAGER AVEC UN CHIEN DE SOUTIEN AFFECTIF

Afin de permettre à VIA Rail d'évaluer votre demande de voyager avec un chien de soutien affectif, nous demandons au professionnel de la santé qui vous traite de répondre à chacune des questions du certificat médical ci-joint ([section A](#)). Il est essentiel de remplir chaque section, et que chacune soit signée et datée par un professionnel de la santé autorisé à émettre un diagnostic en vertu du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux.

Veillez noter que vous devez assumer tous les coûts liés à la démarche visant à faire remplir ce formulaire.

Nous vous demandons également de lire et de remplir le document ci-joint : « Conditions pour voyager avec un chien de soutien affectif » ([section B](#)).

Veillez retourner au moins quarante-huit heures avant votre voyage le certificat médical dûment rempli ([section A](#)) et le document signé et daté à l'effet que vous acceptez les conditions indiquées ([section B](#)) à :

Centre du client de VIA Rail
77 Canada Street
Moncton, NB
E1C 0V3

Télécopieur : 506 859-3943
Courriel : support_services@viarail.ca

Une fois que VIA Rail aura reçu et validé les deux formulaires, vous recevrez un courriel ou un appel téléphonique vous confirmant que votre chien peut voyager gratuitement avec vous dans les trains de la Société.

VIA Rail recueille ces renseignements afin de se conformer aux exigences juridiques, notamment celles de la Loi sur les transports au Canada et de la Loi canadienne sur les droits de la personne, à l'égard du transport accessible. Veuillez noter que la loi n'exige pas que vous nous fournissiez ces renseignements. Toutefois, sans ces renseignements, VIA Rail pourrait ne pas être en mesure d'évaluer adéquatement votre demande d'accommodement et vos besoins spéciaux.

Veillez noter que les renseignements personnels recueillis seront utilisés et consignés dans le registre VIA 5700, comme l'exige la Loi sur la protection des renseignements personnels. Ces renseignements seront protégés, et ne seront divulgués qu'aux personnes qui doivent en prendre connaissance afin d'évaluer votre demande, en particulier le médecin-chef de VIA Rail, ainsi que le groupe Relations avec la clientèle et tout autre membre du personnel responsable du fonctionnement des trains. En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous avez le droit d'accéder aux renseignements personnels recueillis par la Société.

Politique de conservation des documents:

Veillez noter que vos documents et formulaires médicaux sont des informations confidentielles et seront conservés dans un endroit sécurisé pendant une période de cinq ans à la suite de votre dernière date de voyage. Ainsi, vous n'aurez pas à soumettre de nouveaux documents à chaque fois que vous voyagez. Les voyageurs peuvent communiquer avec nous soit par téléphone au 1 888 842-7245 ou par courriel à relations_clientele@viarail.ca en spécifiant dans l'objet : « Conservation des documents » afin de nous permettre de répondre à leurs préoccupations. Les voyageurs ayant des problèmes d'élocution ou d'audition peuvent communiquer avec nous en utilisant un appareil téléphonique pour malentendants (ATS), au numéro sans frais suivant : 1 800 268-9503.

Section A

CERTIFICAT MÉDICAL CONFIDENTIEL POUR LES VOYAGEURS AYANT BESOIN D'UN CHIEN DE SOUTIEN AFFECTIF

Renseignements relatifs au patient :

Nom du patient : _____
Adresse : _____
Courriel : _____
Téléphone : _____
Numéro VIA Préférence : _____

J'atteste que mon patient a besoin d'un chien de soutien affectif pour voyager.

Je confirme que mon patient [INSÉRER LE NOM DU PATIENT] _____ est une personne souffrant d'une déficience reconnue par le DSM-IV (Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux) qui est sous ma responsabilité. D'un point de vue médical, mon patient ne peut voyager sans son chien à bord du train de voyageurs de VIA Rail.

Les limites fonctionnelles de mon patient sont :

Veillez cocher l'une des cases ci-dessous

permanentes; ou

temporaires.

(S'il s'agit d'une limite temporaire, ce certificat médical doit être daté et signé par le professionnel de la santé traitant un an ou moins avant la date du voyage en train.)

Je comprends que ce certificat médical peut être examiné par le médecin chef de VIA Rail.

SIGNATURE DU PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ : _____

Professionnel de la santé autorisé à émettre un diagnostic en vertu du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux.

NOM DU PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ (caractères d'imprimerie) : _____

NUMÉRO DE LICENCE DU PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ : _____

Spécialisation médicale : _____

TÉLÉPHONE : _____ Télécopieur : _____

SIGNÉ LE : _____ LIEU DE SIGNATURE : _____

Section B:

CONDITIONS POUR VOYAGER AVEC UN CHIEN DE SOUTIEN AFFECTIF

Vous consentez aux conditions suivantes pour voyager avec votre chien de soutien affectif :

Maîtrise de l'animal – Vous devez avoir la maîtrise de votre chien en tout temps.

- Le chien doit être tenu en laisse, ou porter un harnais ou autre dispositif de retenue, à moins que cela nuise à l'exécution sécuritaire et efficace de son travail ou de ses tâches, auquel cas votre chien doit être maîtrisé autrement.

Le personnel de VIA peut exiger que vous sortiez l'animal de la gare ou du train en cours de route, dans les cas suivants :

1. Le chien est hors de contrôle et des mesures efficaces et immédiates pour le maîtriser ne sont pas prises (p. ex., un chien qui jappe sans arrêt et de façon incontrôlable ou qui n'est pas propre);
2. Le chien représente une menace pour la santé ou la sécurité des autres.

Si le personnel vous demande de sortir l'animal et que vous préférez demeurer dans la gare ou poursuivre votre voyage sans votre animal, vous devez prendre des dispositions à vos frais pour qu'une autre personne ou le service de contrôle animalier local prenne l'animal en charge. Il est également possible que vous devriez poursuivre votre voyage à bord d'un train de VIA à une heure ou à une date ultérieure.

Obligation de rester au sol – Votre chien doit s'asseoir sous votre siège, sur vos genoux ou à vos pieds. Il ne peut pas s'asseoir ni dans l'allée, ni sur les sièges, ni sur les lits.

Promenade du chien – Il est possible que les arrêts ne soient pas suffisamment longs pour promener votre chien et lui permettre de se soulager pour les voyages dans le Corridor. Pour les trajets longs parcourus, il sera possible aux arrêts désignés.

Surveillance continue dans les gares et à bord du train – L'animal ne doit jamais être laissé sans surveillance dans un espace public ou privé, ni dans une toilette ou une cabine privée.

Animal mature – L'animal doit obligatoirement être âgé d'au moins 18 mois (c'est-à-dire que les chiots sont interdits). Date de naissance : _____

Animal stérilisé – Tous les animaux, d'assistance ou de soutien affectif, doivent être stérilisés.

Micropuce implantée obligatoire – Le numéro d'identification de la micropuce : [INSÉRER LE #] _____

Carnet de vaccination (contre la rage) – Vous devez l'avoir en votre possession pendant tout le voyage.

Gilet d'identification – Quand il est dans un espace public du train, votre chien doit porter un gilet ou un collier très visible qui l'identifie comme un animal d'assistance (identification bilingue si possible – anglais et français).

Collier avec plaque d'identification – Doit être porté en tout temps.

Comportement – Votre chien n'a jamais mordu et n'a jamais été agressif envers une autre personne ou un autre animal.

Je comprends que certaines provinces et municipalités interdisent les pitbulls. VIA Rail n'autorise donc pas cette race de chien à l'échelle du réseau.



Je [INSÉRER VOTRE NOM] _____ *consens aux conditions ci-dessus.*

Signature: _____ Date: _____ [JJ/MM/AAAA]